

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2019 — mobile.de/EUIPO — Droujestvo S Ogranichena Otgovornost «Rezon» (mobile.ro)

(Affaire T-412/18) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Procédure de nullité — Marque de l'Union européenne figurative mobile.ro — Marque nationale figurative antérieure mobile — Usage sérieux de la marque antérieure — Article 18 du règlement (UE) 2017/1001 — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement no 2017/1001»]

(2019/C 305/63)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: mobile.de GmbH (Dreilinden, Allemagne) (représentant: T. Lührig, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: J. Crespo Carrillo et H. O'Neill agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Droujestvo S Ogranichena Otgovornost «Rezon» (Sofia, Bulgarie) (représentants: M. Yordanova-Harizanova et V. Grigorova, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 29 mars 2018 (affaire R 111/2015-1), relative à une procédure de nullité entre Droujestvo S Ogranichena Otgovornost «Rezon» et mobile.de.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *mobile.de GmbH, supportera, outre ses propres dépens, les dépens exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et par Droujestvo S Ogranichena Otgovornost «Rezon».*

⁽¹⁾ JO C 294 du 20.8.2018.

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2019 — Audimas/EUIPO — Audi (AUDIMAS)

(Affaire T-467/18) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Enregistrement international désignant l'Union européenne — Marque figurative AUDIMAS — Marque de l'Union européenne verbale antérieure AUDI — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001»]

(2019/C 305/64)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Audimas AB (Kaunas, Lituanie) (représentant: G. Domkutė-Lukauskienė, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Walicka, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 22 mai 2018 (affaire R 2425/2017-2), relative à une procédure d'opposition entre Audi et Audimas.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Audimas AB est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 341 du 24.9.2018.

Arrêt du Tribunal du 26 juin 2019 — Balani Balani e.a./EUIPO — Play Hawkers (HAWKERS)

(Affaire T-651/18) (¹)

[«*Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative HAWKERS — Marque de l'Union européenne figurative antérieure HAWKERS — Motif relatif de refus — Article 8, paragraphe 5, du règlement (UE) 2017/1001*»]

(2019/C 305/65)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Parties requérantes: Sonu Gangaram Balani Balani (Las Palmas de Gran Canaria, Espagne), Anup Suresh Balani Shivdasani (Las Palmas de Gran Canaria) et Amrit Suresh Balani Shivdasani (Las Palmas de Gran Canaria) (représentant: A. Díaz Marrero, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: J. Crespo Carrillo et H. O'Neill, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Play Hawkers, SL (Elche, Espagne)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 2 août 2018 (affaire R 396/2018 2), relative à une procédure d'opposition entre Play Hawkers et MM. Balani Balani, Balani Shivdasani et Balani Shivdasani.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *MM. Sonu Gangaram Balani Balani, Anup Suresh Balani Shivdasani et Amrit Suresh Balani Shivdasani sont condamnés aux dépens.*

(¹) JO C 4 du 7.1.2019.